

# Executer un chantier de Construction au CERN

Zacharie Arenas SCE/PPM

25-05-2023

# Sommaire:

1. Documentation utile
2. Applications aux chantiers de Construction
  - 2.1 Les accès aux sites
  - 2.2 Les règles applicables et particularités du site de Meyrin
  - 2.3 Imports – Exports
  - 2.4 Installations de chantier



1954: Premiers travaux de construction pour la création du CERN

# 1. Documentation



European Organization for Nuclear Research  
Organisation européenne pour la recherche nucléaire

EDMS No. 1155899

Rev. 9.3

Original : Français/French

## Prestations sur le Site du CERN

### Working on the CERN Site

Le présent document vise à apporter aux contractants effectuant une prestation sur le site du CERN des informations relatives aux conditions d'accès et de travail applicables. Les soumissionnaires doivent en tenir compte pour l'établissement de leur offre. Les installations concernées sont celles liées aux accélérateurs et expériences du CERN, ainsi que les ateliers, laboratoires et bâtiments tertiaires.

Ce document est de portée générale. Les dispositions spécifiques sont stipulées dans la spécification technique et/ou le contrat.

Dans ce document, sauf mention contraire, le terme de "contractant" se réfère, selon le cas, au soumissionnaire, au contractant, à chaque membre d'un groupement d'entreprises ou au sous-traitant. Il relève de la responsabilité du contractant d'informer les sous-traitants du contenu de ce document.

En cas de changement de structure administrative du CERN, les « services » mentionnés dans le présent document seront interprétés comme faisant référence à toute unité organique correspondante dans la nouvelle structure administrative.

Dans la mesure où ce document résume des dispositions réglementaires applicables sur le site du CERN, il est susceptible d'évoluer. Par conséquent, le contractant doit en appliquer la version la plus récente, disponible sous le lien ci-dessous. Le contractant doit régulièrement consulter ce document.

The purpose of this document is to provide contractors working on the CERN site with information relating to the applicable access and working conditions. Bidders shall take it into account when drawing up their bid. The installations concerned are those that are related to CERN's accelerators and experiments, as well as its workshops, laboratories and tertiary buildings.

This document is general in scope. The specific provisions are stipulated in the technical specification and/or contract.

In this document, unless otherwise stated, the term "contractor" refers to the bidder, the contractor, each member of a combination of firms, or the sub-contractor, depending on the case.

It is the responsibility of the contractor to inform the sub-contractors of the contents of this document.

If the administrative structure of CERN changes, references to a «service» in the present document shall be interpreted to mean any corresponding organic unit in the new administrative structure.

This document provides an overview of the regulatory provisions applicable on the CERN site and such is subject to change. The contractor must therefore apply the provisions of the most recent version, which is available at the link indicated below. The contractor must consult this document regularly.

[Documents: Key Reference Documents | Procurement and Industrial Services Group \(cern.ch\)](#)

Mai / May 2020

EDMS 1155899 v.LAST\_RELEASED status Released access Public  
PDF from Working\_on\_the\_CERN\_Site\_9.3.docx modified 2021-05-31 16:22

Prestations sur le site du CERN:

[https://edms.cern.ch/ui/file/1155899/LAST\\_RELEASED/\\*](https://edms.cern.ch/ui/file/1155899/LAST_RELEASED/*).pdf

Procurement and Industrial Services Group

HOME - CERN PERSONNEL - NEWS - CONTACT

### Documents: Key Reference Documents

#### General Conditions applicable at CERN

Title	File
General Conditions of CERN Contracts (EN)	<a href="#">Read</a>
Conditions générales des Contrats du CERN (FR)	<a href="#">Read</a>
General Conditions of CERN Invitations to Tender (EN)	<a href="#">Read</a>
Conditions générales des appels d'offres du CERN (FR)	<a href="#">Read</a>
Working on the CERN site (EN/FR)	<a href="#">Read</a>

#### Selection and Adjudication Criteria

Title	File
Selection and Adjudication Criteria for Supply Contracts	<a href="#">Read</a>
Selection and Adjudication Criteria for Service Contracts	<a href="#">Read</a>

#### VAT and Invoicing Guide, Packing and delivery instructions

Title	File
VAT and Invoicing Guide (EN)	<a href="#">Read</a>
Guide de TVA et facturation (FR)	<a href="#">Read</a>
Packing and shipping instructions	<a href="#">Read</a>

[Next >](#)

#### DOING BUSINESS WITH CERN

**Brochure**

**Video**

#### THE HIGH-ENERGY NETWORK

[Guidelines for Recruiters](#)

Documentation de référence sur le site web du service Achats et Services Industriels:  
<https://procurement.web.cern.ch/document-category/key-reference-documents>



**Les documents du dossier de consultation (Formulaires de soumission, Spécifications Générales et Techniques, Contrats).**

Pour chaque projets:

- Un interlocuteur commercial,
- Un interlocuteur technique,
- Des interlocuteurs experts au cas par cas.

De la phase «Market Survey» à la clôture du projet.

# 2. Application aux chantiers de Construction

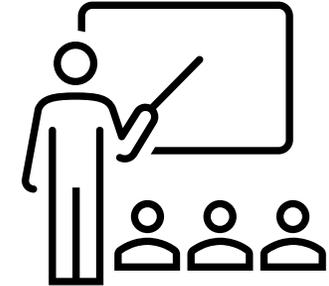
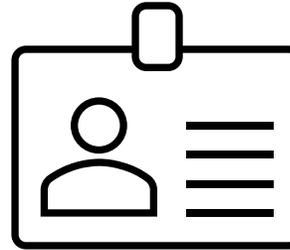
## 2.1 Les accès aux sites

Horaires officiels de travail du CERN:  
08:30-17:30

Horaires normaux de travail au CERN:  
07:00-19:00. Hors de cette plage horaire,  
week-end, jours fériés et fermeture  
annuelle du CERN\* une autorisation du  
CERN est nécessaire en sus des  
autorisations légales des pays hôtes.

\* le vendredi saint,  
le lundi de Pâques,  
le jeudi de l'ascension.  
le 1er Mai,  
le lundi de Pentecôte,  
le Jeûne Genevois.

Fermeture annuelle de 10 jours ouvrés pendant les  
fêtes de fin d'année.



Cartes d'accès obligatoire.  
Les sous-traitants doivent être  
agréés et si nécessaire, le  
récépissé de demande de  
détachement doit être fourni.

Les formations de sécurité  
obligatoires doivent être  
réalisées (e-learning).

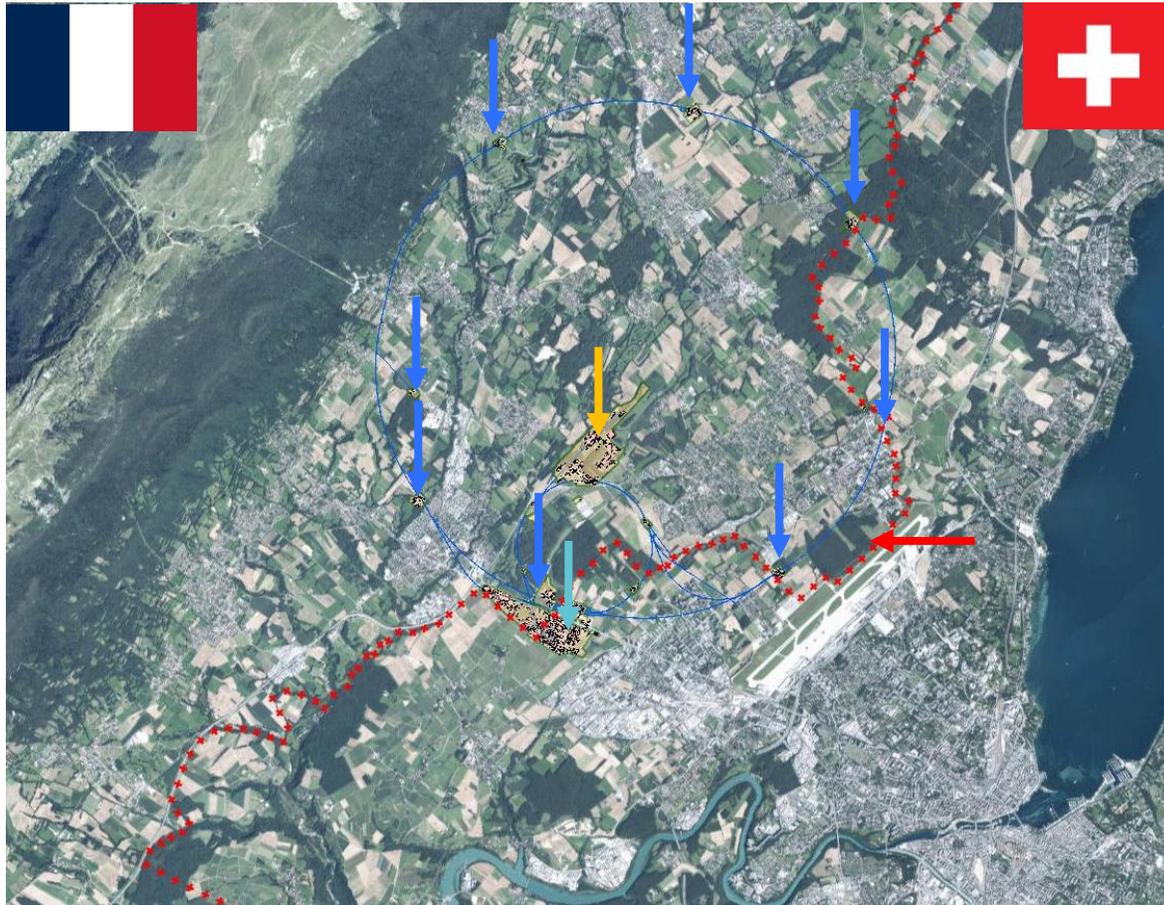
Dans certains cas, des cours et démarches relatifs à la radioprotection ou  
a des environnements spéciaux (LHC, expériences) sont nécessaires. Si  
c'est le cas, cela est clairement identifié pendant la phase d'appel d'offre  
auprès des soumissionnaires.



*Votre interlocuteur technique du CERN peut vous appuyer dans ces  
démarches.*

# 2. Application aux chantiers de Construction

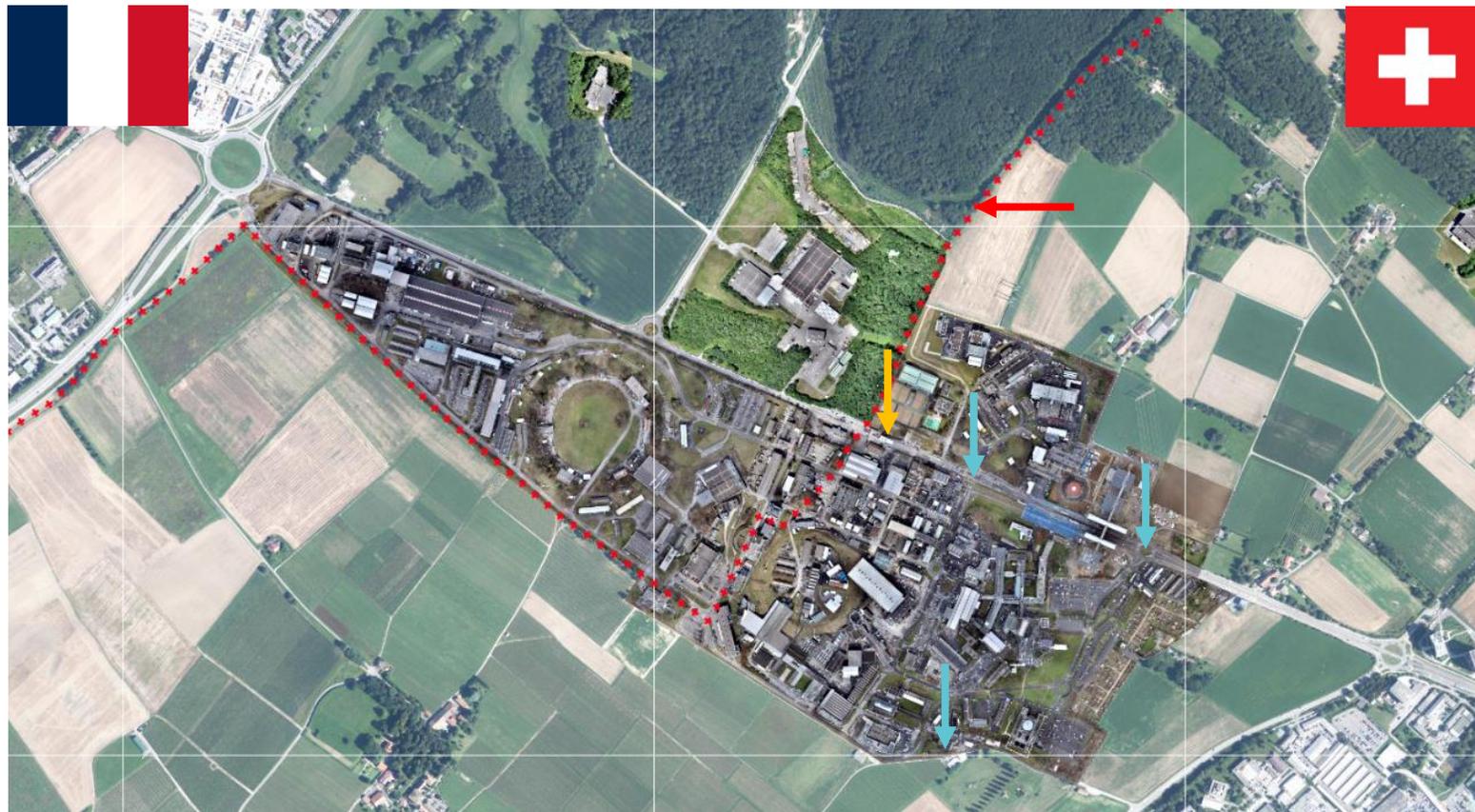
## 2.2 Localisation du CERN



- ← Frontière
- ← Sites du LHC
- ← Site de Meyrin
- ← Site de Preessin

# 2. Application aux chantiers de Construction

## 2.2 Règles applicables et particularité du site de Meyrin



	Meyrin suisse	Meyrin France
Entrées personnels et matériaux	CH	CH
Procédures de dédouanement	Oui si hors CH	Oui si hors CH
Déchets	CH	CH
Déblais	CH	FR
Réglementations et normes des chantiers	CH et/ou CERN	FR et/ou CERN
Réglementation du travail	CH	FR

- ← Frontière
- ← Entrées personnels et VL
- ← Entrée livraisons et PL

Pour les autres sites, la réglementation du pays hôte s'applique si le CERN n'a pas sa propre réglementation (normes, sécurité, code du travail). Les inspections du travail Suisse et Française peuvent réaliser des contrôles sur les sites du CERN.

Liens utiles: <http://cern.ch/hoststates> ; <http://cern.ch/safety-rules>

# 2. Application aux chantiers de Construction

## 2.3 Imports – Exports

Le processus de dédouanement s'appliquent lorsque le Contractant doit franchir une frontière, les Contractants sont invités à se rapprocher d'un bureau de douane ou d'un agent transitaire:

### 4.3.2 Matériels appartenant au contractant ■ Equipment Belonging to the Contractor

En ce qui concerne les formalités douanières, le contractant est invité à contacter le bureau des douanes du secteur ou un agent en douane de son choix dans la région de Genève ou l'un des agents en douane à Ferney-Voltaire en frontière franco-suisse :

For all customs formalities, contractors are invited to contact the local customs office, a customs agent of their choice in the Geneva region or one of the agents at the Ferney-Voltaire Swiss-French border:



*Votre interlocuteur technique du CERN peut organiser des réunions de clarification avec des experts imports-exports du CERN. Néanmoins, les formalités restent à la charge du Contractant.*

Gondrand Frères – rue de Genève – F-01210 Ferney-Voltaire  
tel. +33 4 50 40 55 39

Mueller & Cie – rue de Genève – F-01210 Ferney-Voltaire  
tel. +33 4 50 28 42 92

Douanes françaises / French Customs – Bureau de / Office of Ferney-Voltaire  
tel. +33 4 50 40 51 42

Douanes suisses / Swiss Customs – Bureau de / office of Grand-Saconnex  
tel. +41 22 717 02 80

Note : les horaires d'ouverture des bureaux de douanes peuvent différer de ceux du site du CERN.

Note: the opening hours of the above offices may differ from those of the CERN site.

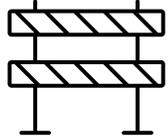
*Les agents de dédouanements sont habitués aux processus CERN et fournissent aux Contractants des solutions. Lors de la phase appel d'offres ils peuvent aussi renseigner les modes opératoires précis à prendre en compte.*

Extrait de: Prestations sur le site du CERN:

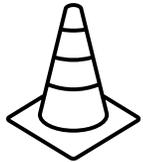
[https://edms.cern.ch/ui/file/1155899/LAST\\_RELEASED/\\*.pdf](https://edms.cern.ch/ui/file/1155899/LAST_RELEASED/*.pdf)

# 2. Application aux chantiers de Construction

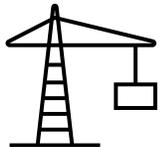
## 2.5 Installations de Chantier



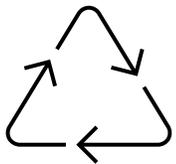
Le CERN se charge de la mise à disposition de la zone d'installation de chantier et des procédures internes (interdiction de stationnement, information internes, re routage de circuits de navettes...)



Le Contractant se conforme à la partie installation de chantier des spécifications techniques. Ex: Fourniture de bungalow, sanitaires selon les normes. Les moyens de levage et matériels sont à la charge du Contractant.



Certaines autorisations sont à obtenir d'organismes extérieurs au CERN et à la charge du Contractant (ex: Suva, Police des constructions,...)



Le CERN dispose d'un contrat avec une entreprise de traitement de déchets. Le Contractant peut faire appel à ce partenaire ou évacuer les déchets via un prestataire de son choix.

# 2. Application aux chantiers de Construction

## 2.5 Installation de chantier - Réseaux



Eau: La consommation en eau du chantier est prise en charge par le CERN \*



Electricité: La consommation en électricité du chantier est prise en charge par le CERN \*



Le CERN dispose d'une large couverture Wifi accessible à toute personne enregistrée.  
Le CERN peut mettre à disposition des cartes sim avec numéro type CERN (coût à la charge de l'entreprise).

\*Sauf cas exceptionnels de chantiers d'envergure dont l'installation eau ou électrique peut nuire au réseau et à l'exploitation du CERN



*Votre interlocuteur technique du CERN se charge des demandes internes en fonction des besoins exprimés.*

# 2. Application aux chantiers de Construction

## 2.5 Concessionnaires



Le CERN est concessionnaire de ses réseaux (HT/BT, AEP, EU, Gaz...) Cependant des concessionnaires extérieurs sont présents sur le site du CERN. Les excavations sont soumises au DT/DICT et permis de creuse. Le Contractant peut avoir accès au Système d'Information Géographique.



*Votre interlocuteur technique du CERN peut organiser des repérages des réseaux par des géomètres CERN.*

# Conclusion

Le CERN est une Organisation Internationale qui évolue dans un contexte mêlant site industriel et campus scientifique.

La Construction et la rénovation d'infrastructures diverses sont présentes au CERN depuis sa création est nécessaire à son évolution.

**Le CERN accompagne ses partenaires tout au long du processus de Construction pour que les équipes opérationnelles s'adaptent à ses particularités. Interlocuteurs techniques, commerciaux et spécifiques.**

**Travailler au CERN n'est pas plus «compliqué» que pour un major industriel ou une administration.**



[home.cern](http://home.cern)